L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 JANVIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN 13 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Q. de Feriet & Co., au coin des rues St-Antoine et Roman.—Fonds de groceris.

Par Hoffman, Marks & Co., au no 26 de la rue de Chartres : Bottes, souliers et brodequins, linge fin de saison, pantalon jean.

SPECTACLES.

Mardi 13 janvier 1874.

OPERA.—La Dame Blanche.—Première soirée de M. Melay, le célèbre prestidigitateur.

ACADÉMIE.—Sinbad le marin avec Lydia Thompson.

GRANDE MENAGERIE ORIENTALE.—A midi et le soir: Masonic Lots près le Cercle Tivoli.

La Presse Radicale.

La presse radicale en Louisiane, champignon vénéneux poussé sur la souche pourrie de la reconstruction, n'aurait pas un jour d'existence si les subsides et le monopole qu'elle tient du gouvernement radical usurpateur lui étaient retirés. Elle n'a d'autres ressources que les sommes qu'une loi inique lui accorde le droit de prélever soit sur les fonds du trésor soit sur les bourses des contribuables. Elle témoigne sa reconnaissance envers ceux ci en déversant sur eux l'injure et la calomnie.

C'est surtout à l'ancienne population louisianaise, d'origine française, que les écrivains stipendiés du radicalisme paraissent en vouloir le plus, et ils ne laissent échapper aucune occasion de salir de leur bave et de leur venin tout ce qui est louisianais ou français.

Uns de ces feuilles qui s'intitule mensonges: *Le Progrès* et qui se publie à la Nouvelle-Iberie, a inséré un communiqué dont l'auteur anonyme, à propos de l'assassinat de M. Guilbeau par un fonctionnaire Kelloggiste, ose s'attaquer à l'un des hommes les plus honorables et les plus honorés de la population créole louisianaise. Parlant du titre de noblesse du général DeClonet et du défunt (Guilbeau) il admet que leurs ancêtres passaient pour avoir été de noble origine, mais il ajoute :

"Nous pouvons affirmer, si tel était le cas, qu'ils n'ont plus aujourd'hui que la noblesse du nom, et que celle du cœur et de la bravoure n'existe pas chez eux."

Celui qui a écrit ces lignes, a compté, sans doute, sur la loi des kuklux et sur la présence des troupes fédérales pour le protéger contre la seule réponse que méritait son impudence. L'honorable et chevaleresque citoyen dont toute la Louisiane s'honore, a vu le piége et il n'y est pas tombé.

Il a peut-être fait trop d'honneur à son insulteur en lui consacrant une réponse dans la *Semaine des Attakapas*, car nous croyons que celui qui signe "Republican" ne lèvera pas le masque. Voici comment se termine cette réponse.

"Jai fini. Maintenant, la politrine et le vitrine découverte, je clone la diffamation de "Republican" au pilori de l'infamie, comme un tissu de vilies calomnies et de lâche provocation. Qu'il ait démasque ou non, il a maintenant toute latitude pour mettre à l'épreuve ma noblesse de cœur et de bravoure."

Les petites feuilles radicales des paroisses, en insultant les Louisianais, ne font que suivre l'exemple de leur chef de file, le *Republican*, qui est le type le plus complet du gallophobe que nous ayons rencontré, on sait que la vue de l'*Abeille*, publiée en français, lui donne des vertiges et des attaques d'épilepsie.

Nous avions renoncé à nous occuper de cette feuille que, d'ailleurs, personne ne lit, pas même ceux qui sont obligés de la recevoir par nécessité d'affaires, car lui répondre c'est lui faire un honneur dont sa mauvaise foi la rend indigne. Cependant, nous l'aurions pas passé sous silence l'outrageante calomnie, qu'elle a dirigée contre les Louisianais et les Français qui faisaient partie des défenseurs de la Nouvelle-Orléans en 1815, si l'article dans lequel elle a paru n'eut échappé à notre attention.

Le Picayune, dans son numéro de dimanche, a répondu à l'accusation de lâcheté adressée aux Louisianais et aux Français en citant les faits historiques connus et il a rendu pleine et entière justice à une population indignement calomniée.

Nous ne croyons pas, pour notre part, nécessaire de discuter les assertions du *Republican*; elles sont de celles dont le mépris public sait faire justice.

Les réformes au Mechanic's Institute.

Nous n'avons jamais eu confiance dans les promesses de réformes réamant des radicaux et nous sommes portés à croire que les législateurs en soi-disant tels qui siègent au Mechanic's Institute, jouent, en ce moment une petite comédie pour produire un certain effet à Washington et écarter la mesure menaçante d'une nouvelle élection.

En admettant même que la Législature Kelloggiste vote définitivement le bill sur les amendements proposés par M. Kellogg et le bill de conversion qui ont tous deux passé au Sénat samedi, nous soutenons que ces mesures sont des leurres et qu'elles seraient loin de réaliser les réformes désirées par le peuple de la Louisiane.

La commission, nommée par M. Kellogg, avait eu le mérite d'être carrée dans ses déclarations et dans ses conclusions. Elle proposait d'éliminer toutes les dettes contractées depuis l'adoption de l'amendement constitutionnel, ce qui réduisait d'un coup la dette de 55 millions à 23.

En outre, elle faisait des réserves pour retrancher de ces 23 millions les dettes contractées par vénalité ou par fraude. Enfin, elle proposait de convertir les Bons qui resteraient après ces diverses éliminations, en nouveaux Bons à raison de 50 cents à la piastre.

La Commission voulait réduire la dette à douze millions au maximum et la taxe de 21 mills et demi à 9 mills, c'est-à-dire de plus de moitié.

M. Kellogg a sans doute fait des compromis avec certains intérêts, car son système est beaucoup moins clair et il propose de réduire la taxe à 14 mills et une fraction, ce qui laisserait un demi pour cent de plus que la commission.

Le bill voté par son Sénat réduit, il est vrai, la taxe à 12 mills et demi, mais le système du bill pour la conversion est très obscur et fort peu satisfaisant.

D'abord le bill propose de donner les nouveaux Bons, piastre pour piastre, en échange des mandats et certificats de dettes, ce qui fera évidemment l'affaire des spéculateurs qui ont acheté ces papiers à vil prix. Or, ces mandats et certificats ont été émis en violation de l'amendement constitutionnel et devraient être écartés ou subir la même réduction que les bons.

Ensuite, le bill propose de convertir à raison de soixante cents à la piastre, tous les anciens Bons, sans distinction entre ceux qui sont frauduleux et ceux qui ne le sont pas.

Ce n'est pas là une réforme sérieuse et, dans les circonstances où nous sommes, toute réforme incomplète ne remédiera pas au mal. On ne fera que reculer pour mieux sauter.

On nous assure que le vote des bills dont il s'agit, n'a pu être obtenu que par la promesse faite qu'on n'exigerait aucune réduction dans les dépenses extravagantes de l'assemblée, les salaires des fonctionnaires, les commissions des assesseurs et des collecteurs, etc.

Quant aux monopoles, ils subsisteront naturellement, car personne n'a proposé le rappel des bills relatifs à la compagnie des levées, au contrat de drainage, au parc de ville, à la police métropolitaine, aux impressions, etc., etc., etc.

L'œuvre de la réforme ne pourra être réalisée que par un gouvernement sérieusement réformateur qui n'aura en vue que le salut de l'Etat, et qui n'aura aucune considération pour les nombreux intérêts particuliers auxquels ont donné naissance les corruptions et les fraudes qui ont été à l'ordre du jour pendant les quatre années du règne de Warmoth.

Les Fonds Secrets de M. Kellogg.

Les fonds secrets de M. Kellogg pour l'année 1873 s'élèvent à $10,130 15 ; voici quelques-uns des items qui le composent :

Papeterie $1,299, télégrammes $1,619, affranchissement $250, voitures $126, annonces et impressions $1,973.

Avocats: George Williamson, ex-président de la convention réformiste, $750; W. H. Hunt $250; J. Q. A. Fellows $100; J. B. Cotton $100.

Services rendus: R. C. Clark, en novembre et décembre 1872 et partie de janvier 1873, $500; George W. Carter $125; H. L. Connell $86; J. L. Barrett $100. Quel genre de services ont rendu ces messieurs, voilà ce que ne dit pas l'état détaillé que nous avons sous les yeux.

Les Relations Postales

DE LA FRANCE AVEC LES ETATS-UNIS.

Dans une des dernières séances de l'Assemblée de Versailles avant les vacances de Noël, le gouvernement a été interpellé par MM. Rolland, André et Tirard, sur la question du traité postal avec les Etats-Unis. Ces représentants ont rappelé la situation anormale faite à la France par l'absence de traité; ils n'ont présenté d'ailleurs, aucun fait qui ne soit connu par les documents que nous avons déjà publiés.

Le sous-secrétaire d'Etat des finances a répondu que les négociations avaient subi des retards par suite de la difficulté de concilier équitablement les intérêts en présence, mais, a-t-il ajouté, il y a lieu de croire qu'une solution, qui est réclamée avec raison, depuis longtemps, par les intérêts du commerce, sera l'objet d'une prochaine entente.

En réponse à une assertion de M. Tirard le sous-secrétaire d'Etat a dit :

L'honorable M. Tirard vient de déclarer qu'il considérait les négociations avec les Etats-Unis comme rompues. Elles ne sont pas rompues. M. le ministre des affaires étrangères a reçu du gouvernement des Etats-Unis des contre-propositions qu'il y aura lieu d'examiner dans les conférences qui auront lieu à Paris. Par conséquent, il serait complétement inexact de dire que les négociations sont rompues.

Voix à gauche.—Elles sont interrompues !

M. le sous-secrétaire d'Etat.—On ne peut même pas dire qu'elles sont interrompues puisqu'elles se poursuivent.

En présence de cette situation, l'Assemblée jugera sans doute que nous n'avons pas à discuter le fond même de la question. Dans le moment même où l'on négocie, ce serait un fait étrange et contraire à tous les usages. Nous discuterons opportunément quand le projet de convention sera soumis à l'Assemblée.

Nous remercions MM. Williams, Ruperti & Co., agents du steamer *Germania*, de l'envoi qu'ils nous ont fait d'une liasse de journaux de Hamburg, apportés par ce steamer.

LE MESSAGE ADRESSÉ A L'ASSEMBLÉE DU MECHANIC'S INSTITUT.—Nos lecteurs trouveront à la seconde page le texte d'une partie du message adressé à l'assemblée du Mechanics' Institute par le pseudo-gouverneur, M. W. P. Kellogg; nous publierons l'autre partie dans un de nos prochains numéros.

APPAREIL BRINGIER POUR LA FABRICATION DU SUCRE.—Les expériences sur l'appareil de M. Bringier pour la fabrication du sucre doivent être reprises jeudi prochain, 15 courant, sur l'habitation Alice, appartenant à M. P. B. Wiltz. Les actionnaires de la compagnie sont invités à y assister, ainsi que les personnes qui s'intéressent aux progrès à apporter à la fabrication du sucre. Voir l'avis inséré dans nos colonnes à ce sujet.

Onze jours seulement nous séparent de la date fixée pour le tirage de la grande loterie à numéros simples de la Loterie de la Louisiane, tirage qui doit avoir lieu le samedi, 24 janvier, présent mois, c'est-à-dire de samedi prochain en huit. Ceux qui veulent choisir leur numéro feront bien de se hâter, car les billets s'enlèvent rapidement à tous les bureaux.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Nous publions, dans une autre colonne, le bilan annuel de cette ancienne et populaire compagnie, dont M. J. Tuyes est le président. On verra que les affaires de la compagnie ont été administrées avec une grande prudence. La compagnie a payé cinq pour cent d'intérêt au mois d'août 1873, elle en paiera autant en février 1874. Elle porte en réserve $125,605 93 pour les risques non expirés et $6,361 75 pour réclamations non réglées. Bien que son actif dépasse son passif de $97,560 94, cette différence est réservée pour couvrir la dépréciation qu'ont pu subir certaines valeurs de l'actif. Le chiffre total des primes de l'année est de $558,658, ce qui indique que la compagnie a toujours une clientèle très étendue.

COMPAGNIE DE LA MINE DE SOUFRE DE CALCASIEU. — L'élection annuelle pour douze directeurs de cette compagnie a eu lieu hier. Le vote a été très fort, plus de 7,500 actions ayant été représentées. Ont été élus MM. A. C. Hutchinson, W. B. Kountz, J. C. Denis, T. H. Hunt, Louis Bush, Theo. Hellmann, W. S. Bailey, W. B. Schmidt, M. Musson, Alfred Phillips, Charles Fitz, H. R. Gogtove.

☞ La grande réputation dont jouit le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace est justement méritée, car chaque jour il donne les preuves les plus convaincantes de son efficacité et de sa supériorité. Il n'est pas de toux, rhumes, catarrhes qui résistent à son action remarquable.

Un jeune homme demande dernièrement la main d'une jeune fille, celle-ci consent, mais le père demande au jeune homme quels sont ses moyens d'existence. "J'ai une place de mil" est promise, dit-il, et j'ai un billet de la Loterie de la Louisiane qui sera tiré le 24 janvier." Eh bien! répond le père, attendons le tirage et si vous gagnez un lot, revenez, vous serez agréé. Voilà un heureux en perspective.

EXPOSITION FRANÇAISE A VIENNE.—Dans la section française des produits Chimiques et Pharmaceutiques, le jury international a décerné le *Diplome de mérite* à M. FAYARD, pharmacien-chimiste, à Lyon, pour le *Vin de Bellini* (vin de Palerme au quinquina et au Colombo et également pour les *Poudres et Pastilles américaines du docteur Paterson* (spécifiques Bismuthomagnésiens).

Ces récompenses sont amplement justifiées par la réputation hors ligne et toujours ascendante de ces deux médicaments auprès des médecins et des malades du monde entier, où ils sont expédiés en quantités tous les jours plus considérables ; nous citerons, en outre de l'Europe, toute l'Amérique du Nord et du Sud, où ces produits sont particulièrement appréciés.

La vente énorme de ces deux produits, tant en France qu'à l'étranger, s'explique par ce fait, que le *Vin de Bellini* tient le *premier rang* parmi les *toniques, stomachiques et reconstituants*, et les *poudres et pastilles de Paterson* également le *premier rang* parmi les *apéritifs, digestifs et anti-nerveux*; aussi, croyons-nous rendre un véritable service à nos lecteurs, en leur signalant ces qui suit, que nous tenons de plusieurs célébrités médicales :

"Par un moment de chaleur, où la menace du choléra est en permanence dans un grand nombre de ces contrées et où les manques d'appétit les dérangements d'intestins sont si fréquents et souvent si dangereux, la grande majorité des médecins français et étrangers prescrivent avec une entière certitude le *Vin tonique de Bellini*, à la dose d'un verre de mixture tous les matins et 2 ou 3 *pastilles digestives de Paterson*, avant et après chaque repas, comme les spécifiques souverains pour prévenir et combattre ces indispositions qui sont, souvent, le prélude du choléra ou autre maladie aussi dangereuse."

L'importance de ce Groupe est telle, que nous nous réservons encore d'en parler ultérieurement.

La combinaison de la grande Loterie de Louisiane qui se tire le 24 courant, peut se résumer ainsi : 270 lots gagnants sur 10,000 billets, quatre-vingt cinq mille quatre cents piastres de lots pour cent mille piastres de billets. La proportion est très équitable. Les billets sont de dix piastres et se vendent par fractions, dont la moindre est un huitième, au prix de une piastre vingt-cinq cents.

MALLE D'EUROPE.

Nous avons reçu hier des journaux de France allant jusqu'au 25 décembre.

THEATRE DE L'OPERA.—La soirée d'hier a été consacrée à *Robert-le-Diable*. Bien que la représentation n'ait pas été irréprochable, le résultat en général a été satisfaisant, et certaines scènes très bien rendues ont obtenu un grand succès. Le rôle d'*Alice* est celui dans lequel Madame Fursch-Madier a montré, croyons-nous, le plus de talent depuis qu'on a le plaisir de l'entendre à la Nouvelle-Orléans. Dans le trio hérissé de si grandes difficultés du quatrième acte, elle a chanté et joué de manière à enlever les suffrages de toute l'assemblée. Ce rôle sera un triomphe pour elle.

Mlle Moisset, par sa manière remarquable de rendre, comme chanteuse et actrice, la scène où elle dit l'air de *Grâce!* s'est fait pardonner les peccadilles commises jusque-là.

M. Gueymard s'est tiré à son grand honneur du rôle de *Robert*. M. Mayan a eu quelques moments heureux, notamment dans l'évocation des nonnes. M. de Quercy a très dextrement enlevé son public dans le duo de *Raimbaut* et de *Bertram*.

Ce soir, Mardi, *La Dame Blanche*. Première soirée de M. MEHAY, le célèbre prestidigitateur et magnétiseur surnommé *Le Docteur du Diable*.

Jeudi, 15, première *Matinée*, à midi, du *Docteur du Diable*.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

NEIGE.—Mardi dernier, le 6, vers 7 heures du matin, une neige légère précédée de verglas, a commencé à tomber et vers dix heures, les toits des maisons et le sol étaient couverts d'une couche d'un pouce ou deux de neige. Vers le soir, cependant, on ne voyait plus aucune trace de cette blanche visitense et mercredi matin, nous avons eu une gelée à glace avec un soleil radieux et un temps serein.

Nous apprenons que la maison de résidence, le magasin à maïs et d'autres bâtisses dépendant de l'habitation de M. D. H. Violot, sur le Bayou Boeuf, en cette paroisse, ont été la proie des flammes dans la nuit du 1er au 2 courant. La maison n'était pas habitée ; mais des affranchis occupaient des cabanes de l'habitation. La maison était une des plus belles de ce quartier, et on peut porter les pertes à une dizaine de mille piastres.

Il est fortement à supposer que ce feu est l'œuvre d'un incendiaire.

La *Lafayette Advertiser* constate aussi qu'il est tombé de la neige.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les Commissaires de Police et les Chevaliers de la Roulette.

Nos lecteurs se souviennent, sans doute, que l'ancien Grand Jury, qui a été déchargé par le juge Abell, de la cour Criminelle, il y a environ deux semaines, pour cause d'illégalité, avait déclaré que l'on ferait ouverte à tous les propriétaires de maisons de jeu et à tous les escrocs de profession qui font métier d'y attirer des dupes. On avait commencé même à faire des pourparlers rigoureuses et les commissaires du bureau de Police étaient accusés de prélever une dîme sur les établissements de Banque de Keno, moyennant lesquels ils fermaient les yeux pour ne pas voir leurs pertes tripotages et ils se bouchaient les oreilles pour ne pas entendre les cris des pigeons qui s'étaient mis dans leurs griffes.

Les choses prenaient déjà une tournure des plus sérieuses. Les commissaires de police se défendaient mollement et les chevaliers de la roulette se préparaient à faire leurs petits paquets pour émigrer en Californie ou au Mexique.

Un certain Martin, qui tenait un tripot sur la Levée, fatigué de payer des piastres par semaine à la police pour acheter le droit d'exercer librement sa profession, avait fait des révélations fort compromettantes et avait été jusqu'à nommer un individu, répondant au nom de Pelter, qui, qui servait, disait-il de bouc émissaire au bureau des commissaires.

Malheureusement, le Grand Jury, au moment même, où il s'apprêtait à délivrer la Nouvelle-Orléans de toute la confrérie des joueurs, a été remplacé, et le Banko et le Keno sont aujourd'hui en pleine prospérité comme devant.

Hier matin, cependant, E. Aleix, propriétaire de la maison de jeu sise au coin des rues Conti et Tréémé, n'est montré disposé, lui aussi, à dénoncer les secrets de son métier pour se venger de la police, qui a ennuyé, paraît-il, se montrer trop exigeante, à son égard, en lui demandant une augmentation de cinq piastres sur les dix qu'il payait régulièrement chaque semaine.

M. Aleix a pensé que l'impôt était décidément trop élevé, et a refusé tout net de débourser un sou de plus. Aussitôt, on a fermé son établissement, ainsi que cinq autres situés rue Dauphine, entre St-Pierre et Toulouse, rue St-Pierre et Bourgogne, coin St-Louis et Dauphine, rue Franklin entre Bienville et Dupaine et coin Franklin et Douane, dont les propriétaires n'ont pu voyl, comme lui, se laisser exploiter plus longtemps.

M. Aleix accuse le même Vancant, désigné déjà par Martin, d'être le collecteur attitré du Bureau de police.

Il nous semble que le nouveau Grand jury, qui est présidé par M. Cohen, un homme intelligent et capable, nous dit-on, devrait s'occuper activement de cette affaire et prendre le témoignage de M. Aleix, qui peut être fort important.

Il y a certainement du vrai dans toutes les accusations qui sont portées contre les commissaires de police ; dans tous les cas, les apparences sont contre eux, et il est temps qu'on sache à quoi s'en tenir sur leur compte.

Wash Rockwell.

Ce personnage assez notoire qui a la manie de vouloir tuer les gens, a reparu hier, après être resté caché on ne sait trop où, pendant plusieurs jours, et s'est constitué prisonnier.

On se souvient que Rockwell, dans un accès de mauvaise humeur, avait donné deux grands coups de poignard à M. Emanuel Diaz, au coin de la rue Commune et St-Charles, à propos d'un cigare. M. Diaz s'étant rétabli, on a peu près, Wash Rockwell a jugé à propos de se montrer encore un peu au grand jour. Il comparaîtra ce matin devant le recorder Stats et il faut espérer que l'on fera justice de ce *chourineur* par excellence.

Association de Bienfaisance Mutuelle des Petits.

Les membres de cette association d'élite, présidée par le juge Tissot, se sont réunis, hier soir, dans un salon particulier du restaurant Antoine, dans le but de faire une surprise à leur secrétaire-financier, M. Elie Lambert, qui jouit d'une popularité bien méritée.

Une excellente collation a été servie et le Krug n'a pas tardé à pétiller dans les grands verres de cristal.

Au milieu du banquet le juge Tissot s'est levé et a présenté à M. Elie Lambert, au nom de l'association, une médaille en or artistement travaillée, en mémoire des services qu'il a rendus, depuis sept ans qu'il remplit l'emploi important de trésorier.

M. Lambert a paru vivement touché de cette preuve d'estime, et l'émotion lui coupant la parole, il a prié M. Julien Mirabeau de remercier pour lui ses confrères. Celui-ci s'est acquitté dignement de sa tâche avec la facilité d'élocution qu'on lui connaît, et les joyeux propos interrompus du nouveau, qui circulé de plus belle autour de la table.

Vers dix heures et demie, les membres se sont séparés après un échange cordial de poignées de main. Nous les prions de accepter nos remerciements pour les attentions dont ils nous ont comblé.

Incendie.

Vers neuf heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans une vieille masure en bois, à deux étages, sise rue Columbus, entre Tonti et Rocheblave, appartenant à Gaspar Kling, et occupée par lui. La bâtisse a été complétement détruite. Elle était assurée pour $200 à la Compagnie Hope.

On a lieu de supposer que le feu a été mis par un incendiaire, attendu qu'il a pris en même temps au toit et au rez-de-chaussée.

Encore trois incendies.

Vers cinq heures, hier après midi, une alarme a été donnée par la boîte portant le No 19 pour un feu de cheminée dans la maison sise au No 136 de la rue St-Mary, appartenant à F. Boyles.—Les dégats ont été insignifiants.

Vers neuf heures et demie, hier soir, le feu s'est encore manifesté dans la bâtisse en briques, à trois étages, sise au No 137 de la rue Poydras, entre St-Charles et Carondelet, appartenant à G. N. Vinten et occupée par lui au premier étage. Le rez-de-chaussée était occupé par M. R. Rosenthal, qui y tenait un magasin de chaussures.

Les marchandises de M. Rosenthal ont été complétement détruites. Elles étaient assurées pour $5,000 à la Compagnie Mutuelle du Crescent et pour $3,000 à la Compagnie du Delta.

Les pertes de M. Vinten sont considérables, mais elles sont couvertes par une assurance.

La maison voisine, sise au No 135, appartenant au docteur Underwood et occupée par Phil. Hoffman, qui y tient un café, a été endommagée par l'eau et par le feu.

La bâtisse est assurée à la Compagnie des Marchands et M. Hoffman est assuré à la même Compagnie pour $2,000.

La maison sise au No. 139 a été également endommagée. Le propriétaire est représenté par M. Placide Forstall. La bâtisse est occupée, au rez-de-chaussée, par Mme K. Hyams et au premier étage, par M. Scott et M. Finnegan, un imprimeur et un peintre. Mme Hyams est assurée pour $1500 à la Compagnie du Crescent et pour $3,150 à la Compagnie des Marchands.

MM. Scott et Finnegan ne sont pas assurés.

La bâtisse est assurée, mais, nous ignorons dans quelle Compagnie.

Le feu a pris dans le magasin de chaussures de M. Rosenthal.

A minuit et quelques minutes, une alarme d'incendie a été donnée par la boîte portant le No. 415, au coin des rues Claiborne et Mandeville. Nous n'avons pu avoir de renseignements plus exacts, à cause de l'heure avancée.

LES NOUVEAUX CARDINAUX.

Le Pape a tenu, le 22 décembre, un consistoire dans lequel il a nommé cardinaux :

Mgr de Masclembo de Morses Cardoso, patriarche de Lisbonne ;
Mgr Guibert, archevêque de Paris ;
Mgr Regnier, archevêque de Cambrai ;
Mgr de Simor, archevêque de Gran ;
Mgr de Furnocry, archevêque de Salzbourg ;
Mgr Chigi, nonce apostolique à Paris ;
Mgr Mariano Barrio y Fernandez, archevêque de Valence ;
Mgr Mariano Falcinelli Antoniacci, nonce de Saint-Siége à Vienne ;
Mgr Alex. Franchi, nonce du Saint Siége à Madrid ;
Mgr L. Oreglia de Santo-Stefano, nonce du Saint-Siége à Lisbonne ;
Les R. P. Martinelli, des moines de Saint-Augustin.

Dans le même consistoire, le Pape a nommé aussi quatre évêques *in partibus infidelium* et trois évêques en Italie.

Il a nommé aussi :

Mgr Olteanu, évêque de Grau-Varadin (Hongrie);
Mgr Corona, évêque de San-Luis de Potosi ;
Mgr Hillion, évêque du cap Haïtien.

Pseudo-Législature.

SÉANCE DU 12 JANVIER.

SÉNAT.—Présentation de pétitions.—Par M. Weber : Une pétition de M. George Swasey, dans laquelle ce dernier réclame le siége de M. L. B. Jenks, expulsé du Sénat, l'année dernière. Référée au comité des élections.

Par M. Brewster : Une pétition de M. L. F. Kelly, contestant l'élection de M. Alexander. Référée au même comité.

Présentation de bills. — Par M. Twitchell : Un bill pour amender la section 3376 des statuts d'Etat.

Par M. Borer : Un bill pour émanciper Thos. H. Franklin, et lui donner plein pouvoir d'exercer le droit dans toutes les cours de l'Etat.

Par M. Cage : Un bill pour destituer M. E. T. Hellman, shérif de la paroisse Assomption.

Par M. Brewster : Un bill pour nommer, dans chaque paroisse de l'Etat, un assesseur spécial dont les devoirs seront prescrits.

M. Buffis présente une résolution jointe révocatoire du privilége des chartes accordées par l'Etat à la Compagnie du chemin de fer Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas. — Référé.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—77 membres répondent à l'appel, sous la présidence de Lowell.

M. Dewees présente la pétition de Kinsella qui prétend être élu par le 9me district représentatif. Référé.

J. R. Smart, de Vernon, J. F. Smith, de Sabine, J. F. Little et L. D. Prescott, de St. Landry, prêtent leur serment d'usage.

La résolution, nommant un comité de 5 pour faire enquête sur les livres de l'auditeur d'Etat et du trésorier, est appelée.

Un membre d'Orléans demande que la résolution soit déposée sur le bureau. Elle est référée au comité.

La résolution de Webster pour nommer un comité chargé de se rendre à Jackson pour y visiter l'asile des fous et faire un rapport, est référée au comité de charité.

La résolution d'Armstrong, relative à l'Association Mutuelle des Pompiers Réfléchis, relative à l'auditeur et au trésorier, est adoptée.

Debnis, de St. Jean Baptiste, demande que la résolution nommant un comité de sept pour examiner les bills non payés de 1871 et 72 soit adoptée. La Chambre décide qu'elle sera reconsidérée.

La résolution de Coningham, des Rapides, d'après laquelle un examen de la manière avec laquelle les affaires de la Compagnie des Abattoirs sont conduites, est adoptée.

Un membre d'Orléans présente une résolution pour établir une autre cour criminelle dans la paroisse d'Orléans. Référée.

Un membre demande l'incorporation de l'Association de Bienfaisance de l'Union de la Louisiane. Référée.

Un message du gouverneur transmettant le rapport de l'enregistreur des voiturés est reçu.

Le comité des élections dit qu'il n'est pas prêt à faire son rapport. M. Montaldo, d'Orléans, se livre pour tire qu'un certain journal, le *Republican*, dit qu'il est homme de couleur. C'est une grave méprise, et, avant d'avancer de pareilles choses, un journal devrait être sûr de son fait.

Motion est faite par Devezin, d'Orléans, d'ajourner à siéger les deux membres du jury et les deux jurés mineurs du 24 ; mais la motion est rejetée avec privilége de la représenter plus tard.

Un mémoire du comité du monument de Sarrebourg est référé au comité des voies et moyens.

T. T. Allen remplace M. Lowell au fauteuil.

Diverses résolutions sont présentées sur l'élection des membres du jury et des deux membres du 24 qui demandent à siéger ; mais nous répondons en salut le texte à cause de la confusion qui règne dans la chambre.

Un membre demande l'ajournement, ce qui occasionne un nouveau vacarme. L'ajournement est repoussé par 41 contre 19.

Le jeune Kellogg, les membres parlent haut, fument, battent des pieds.

On invite l'orateur à mettre en vigueur l'art. 22 relatif à l'ordre et au décorum.

L'orateur ordonne au sergent d'armes de faire exécuter le règlement.

Une motion d'ajournement est faite et, cette fois, elle est votée à l'unanimité.

En conséquence, la Chambre s'ajourne jusqu'à aujourd'hui, à midi.

(*Communiqué.*)

La Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane annonce dans les colonnes des avis des journaux, un tirage fort attrayant qui aura lieu le 24 courant. Il est aisé de voir que cette compagnie doit prochainement remplacer la Loterie de la Havane qui a fait ici de si florissantes affaires. Cette Loterie a dégénéré avec le temps. La situation intermaritime de l'île de la Havane, le peu de sureté qu'offre sa circulation monétaire, et le fait que tant de billets contrefaits sont vendus tout dernièrement, tout cela a eu pour effet naturel d'affaiblir la confiance publique dans la Loterie de la Havane.. La Loterie de l'Etat de la Louisiane, institution incorporée, pourvue de titres dûs capital, et ayant à sa tête quelques uns des nos hommes d'affaires offrant la plus de garanties, a devant elle un vaste champ que les directeurs se disposent à exploiter. Votre ville sera bientôt affranchie de ces faux plans de loterie, connus sous le nom de *gift enterprises*, où le montant de la bienfaisance sert à couvrir des projets dont l'unique but est de prélever la dîme des qui veulent tenter les chances de la fortune comprendront bientôt qu'ils ont beaucoup plus à gagner dans une institution régulièrement constituée, dirigée par des hommes et administrée selon la loi, qu'en mettant leur argent dans les fausses loteries organisées pour enrichir quelques individus. Les habitants de la campagne, s'ils veulent essayer leurs chances, peuvent s'adresser en toute sureté à la compagnie de la Loterie de la Louisiane. X.

(*Communiqué.*)

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

Messieurs,

Dans votre numéro de dimanche, 10 courant, a paru un "Communiqué" adressé aux acheteurs de billets de Loterie et contenant plusieurs erreurs que je vous prie de vouloir bien me permettre de corriger :

La *Loterie de la Havane* n'émet que 30,000 billets, au lieu de 35,000, qui produisent $300,000 au lieu de $700,000. Les billets se vendent ici *en détail* à raison de $20 et non $25. *en gros* on peut les acheter à un prix bien inférieur. La dépréciation que subit le papier monnaie de la Havane n'est que momentanée et sous peu nous verrons une réaction avoir lieu. Personne ici n'ignore qu'il y a une Agence établie à la Nouvelle-Orléans pour la *Loterie de la Havane*, où ceux qui achètent ses billets, savent que c'est à la Havane qu'ils doivent être payés de ce qu'ils auront gagné. Si donc la vente de vos billets "Prises" à la Nouvelle-Orléans, ils doivent se soumettre aux variations du "Change" qui ont lieu quelquefois d'heure en heure.

La *Loterie de la Louisiane* émet 10,000 billets à $10 chaque et prétend distribuer $85,400 en primes, auxquelles il faut ajouter 15 pour cent de commission qu'elle paye à ses agents, faisant un total de $100,400 00 à débourser, sans compter les frais d'impression, d'avis dans les journaux et autres, contre $100,000 00 qu'elle reçoit de la vente de ces billets!

La *Loterie de la Louisiane* est subitement devenue bien généreuse!!!

La *solvabilité de la Loterie de la Louisiane* serait plus solidement établie si elle était proclamée par le public au lieu de l'être par la compagnie elle-même.

L'existence de la Loterie de la Havane depuis plus de 40 ans et son débouxement de millions en faveur des Iles Canaries comme ailleurs, est une garantie sûre pour l'avenir et doit engager le public à lui donner la préférence sur toute autre.

JUSTICE.

— On parlait d'une étrangère tant soit peu intérlope.

— Comment la voit-on, dans la colonie russe !

— Mais...., on ne la voit pas!

Guérison de toute espèce de Catarrhes

Le remède connu sous le nom de "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce a eu un si grand succès, surtout quand on le prend avec le "Catarrh Remedy" du Dr. Sage et qu'on l'applique à l'aide de la "douche nasale" du Dr. Pierce—seul moyen d'atteindre les cavités supérieures et celles qui se trouvent au fond de la tête—le succès de cette préparation a été si éclatant, disons nous, que le propriétaire s'est engagé, depuis longtemps, à donner une récompense de $500, à quiconque lui signa'erait un cas où l'on n'ait pas obtenu la guérison. Les deux remèdes se vendent, chez les pharmaciens, $1, avec l'instrument.

Un exemple entre mille.

Cortland, Ill., 28 avril 1873.

Au Dr. Pierce, à Buffalo, N. Y.

Cher Monsieur,—Je vous annonce avec plaisir qu'après avoir eu recours pendant vingt ans à différents remèdes contre le catarrhe, j'ai fait l'essai de votre "Catarrh Remedy" qui m'a guéri. Je n'ai pas souffert depuis deux ans.

S. WHEELER.

Les imposteurs.

Il faut se mettre en garde contre les imposteurs qui copient des annonces du Dr. Pierce en offrant des récompenses et ne sauraient opérer une seule guérison. Ceux qui n'ont pas assez de capacité pour écrire leurs annonces eux-mêmes peuvent rarement faire des découvertes importantes en médecine. 13janv—6f—v c

☞ Il y a de l'ouvrage à employer à pondre levain de Dunham. Pour la pureté et la force elle n'a pas d'égale.

Décédée hier, à quatre heures et demie, Eugénie BERTOLI, épouse d'Ernest Guesnon, l'âge de 22 ans. L'enterrement aura lieu de mati à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, 71 rue Columbus, entre Marais et Villere. Les amis et connaissances des familles Guesnon, Bertoli, Backino, Roca et Kelley sont priés d'y assister.

Décédé, hier matin, à six heures et demie, l'âge de soixante un ans, CONSTANTIN B. BEVERLEY, natif d'Alexandrie, en Virginie, fils aîné de Peter Randolph Beverley, de la Virginie, résidant de cette ville depuis 34 ans. Les funérailles auront lieu, DEMAIN, à dix heures et demie précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Annette, entre Rous Enfants et Moreau. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont invités à y assister.

NÉCROLOGIE.

La Baie St-Louis a eu à déplorer, le premier de ce mois, la perte d'une jeune femme, mère de deux enfants, qui brillait également par les qualités du cœur et de l'esprit. Mme HENRI BAUCHE, née Marie Hizart Mme Orry, à la Nouvelle-Orléans, a succombé à une longue et douloureuse maladie qu'elle a supportée avec une longue et douloureuse maladie qu'elle a supportée avec une résignation qui défiait toutes les personnes qui l'approchaient. Avant son mariage, elle se consacrait nuit et jour à ses vieux père impotent. Un admirable courage, son énergie, son dévoûment sans bornes tout en redonnant pour sa constitution d'ailleurs robuste, les effets délétères d'une vie si pleine de fatigues et d'insomnie, au milieu de ces épreuves, alors que la douleur la clouait en martyre sur son lit, elle a pulsé une robuste consolation dans ses croyances religieuses, et dans le sonde si sûrs, si affectueux que n'est donné qu'à un mari et les parents de ce dernier. La Baie entière assistait au convoi de la jeune et intéressante victime, autant pour rendre un respectueux hommage à sa mémoire que pour donner une marque de vive et sincère sympathie à ceux qu'elle a laissés derrière elle pour la pleurer. UN AMI.

ENTREPOT DE TAPIS.
17 ..... Rue de Chartres. 17
A. BROUSSEAU,
IMPORTATEUR ET MARCHAND,
Offre en Gros et en Détail,
TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains,
TOILES CIREES, pour planchers,